Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Épreuve E4 : Conduire un diagnostic de territoire préalable à un projet

Session 2026 • Code sujet : **26-BTSA-DATR-E4** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Définition du cadre de travail du diagnostic (3 questions) **Page 3**

2. Collecte et traitement des données territoriales (4 questions) **Page 5**

3. Formalisation d’une synthèse de diagnostic (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet officiel (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E4 - Conduire un diagnostic de territoire préalable à un projet/2026/BTSA DATR - E4 - Conduire un diagnostic de territoire préalable à un projet - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Définition du cadre de travail du diagnostic

La communauté de communes des Trois-Rivières veut comprendre les difficultés d'accès aux services et à la mobilité dans les communes de Valmont, Saint-Lysandre et Orbeil. Le diagnostic doit éclairer une décision sans concevoir ni budgéter un projet opérationnel.

Question 1.1. Reformulez la demande en distinguant la question de diagnostic de la décision à éclairer. Indiquez le périmètre géographique retenu et justifiez-le à partir du dossier.

La question de diagnostic est : quels obstacles les habitants de Valmont, Saint-Lysandre et Orbeil rencontrent-ils pour accéder aux services et se déplacer ? La décision à éclairer est de savoir si la communauté de communes engage une démarche sur ces sujets. Le périmètre comprend les trois communes, soit 9 230 habitants en 2020. Il reprend le territoire d'étude défini dans le dossier et permet de comparer les communes ainsi que leurs liaisons au pôle de services de Valmont.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Identifier les obstacles d'accès aux services et à la mobilité dans les trois communes pour éclairer l'engagement éventuel d'une démarche.

Question 1.2. Formulez deux questions d'étude complémentaires pour comprendre les difficultés d'accès aux services et à la mobilité. Pour chacune, précisez une information à recueillir et une catégorie d'acteur ou de source susceptible de la fournir.

Question d'étude	Information à recueillir	Acteur ou source
Quels déplacements vers les services sont difficiles, pour quels motifs et à quels moments ?	Motif, destination, fréquence et horaires des déplacements difficiles ou empêchés.	Habitants concernés et services d'accompagnement.
Quelle offre de mobilité répond aux besoins des habitants éloignés des services ?	Horaires, fréquentation, capacité disponible et demandes non satisfaites.	Opérateurs de transport, collectivités et associations locales.

Ces questions confrontent l'expérience des habitants à l'offre effectivement disponible, sans présumer de la cause des difficultés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Documenter les déplacements difficiles et confronter les besoins aux horaires, capacités et usages des offres existantes.

Question 1.3. Présentez deux limites du cadre de travail actuel et indiquez, pour chacune, une précaution à prendre avant de tirer une conclusion. Appuyez-vous sur les éléments disponibles dans les DT 1 à DT 3.

Deux limites imposent de rester prudent :

- L’enquête repose sur 120 réponses recrutées sans tirage au sort et les trois entretiens du DT 3 sont exploratoires. Ils ne décrivent pas nécessairement l’ensemble des habitants. Il faut présenter ces résultats comme des indices et les compléter par une collecte diversifiée.
- Le relevé des services ne précise ni leur fréquentation, ni les horaires de rendez-vous, ni les capacités disponibles ; les demandes d’aide au déplacement ne sont pas quantifiées. Il faut vérifier ces éléments auprès des services, transporteurs et associations avant de conclure à une inadéquation de l’offre.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les données repèrent des signaux, mais ne permettent ni de généraliser l’enquête ni de mesurer l’adéquation entre besoins et offre.

2. Collecte et traitement des données territoriales

Le dossier rassemble des données démographiques, un relevé local des services et transports ainsi qu'une enquête auprès de 120 répondants. Les répondants n'ayant pas été tirés au sort, les résultats décrivent les personnes interrogées et ne sont pas représentatifs de toute la population.

Question 2.1. Calculez l'évolution relative de la population totale du territoire entre 2014 et 2020 à partir du DT 1. Présentez le calcul, le résultat arrondi à une décimale et une phrase d'interprétation qui ne dépasse pas ce que les données permettent d'affirmer.

Le DT 1 donne 9 580 habitants en 2014 et 9 230 en 2020. L'évolution relative est : $\frac{9\,230 - 9\,580}{9\,580} \times 100 = -3{,}653\ldots\,\%$, soit $-3{,}7\%$ à une décimale. La population résidente du territoire a donc diminué sur cette période. Ces données décrivent l'évolution observée, mais n'en établissent pas les causes ; aucune explication démographique particulière ne peut en être déduite.

DR 1 : évolution de la population



✓ RÉPONSE À RETENIR

Entre 2014 et 2020, la population résidente du territoire a diminué de 3,7 %, passant de 9 580 à 9 230 habitants.

Question 2.2. Calculez la part des habitants âgés de 65 ans ou plus dans la population totale du territoire en 2020. Donnez le calcul, interprétez cet indicateur et précisez une limite liée à son échelle d'observation.

En 2020, le territoire compte 2 500 habitants de 65 ans ou plus sur 9 230 habitants (DT 1). Le calcul est : $\frac{2\,500}{9\,230} \times 100 = 27{,}085\ldots\,\%$, soit **27,1 %** à une décimale. Cet indicateur signifie qu'un peu plus d'un habitant sur quatre a au moins 65 ans. Il est calculé à l'échelle de l'ensemble du territoire : il ne révèle ni les différences entre les trois communes, ni la répartition de ces habitants à l'intérieur de chacune.

DR 1 : part des habitants de 65 ans ou plus



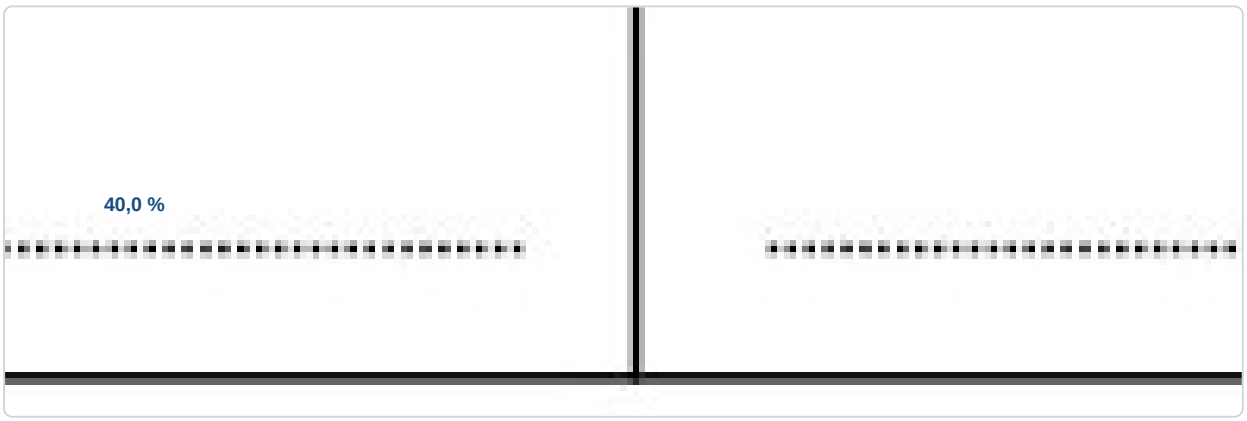
✓ RÉPONSE À RETENIR

Les habitants de 65 ans ou plus représentent 27,1 % de la population totale du territoire en 2020.

Question 2.3. À partir du DT 2, calculez la part des répondants qui déclarent rencontrer une difficulté de déplacement pour accéder aux services. Interprétez le résultat en distinguant un résultat d'enquête d'une estimation représentative de la population.

Selon le DT 2, 48 des 120 répondants déclarent une difficulté de déplacement pour accéder à au moins un service. La part calculée est : $\frac{48}{120} \times 100 = 40{,}0\%$. Ce résultat décrit les personnes ayant répondu à l'enquête. Comme elles ont été recrutées en réunion publique, en ligne et dans des lieux de service, sans tirage au sort, l'enquête n'est pas représentative de toute la population. Le taux de 40,0 % ne peut donc pas être interprété comme la proportion de l'ensemble des habitants concernés.

DR 1 : part des répondants déclarant une difficulté



✓ RÉPONSE À RETENIR

48 répondants sur 120, soit 40,0 %, déclarent une difficulté de déplacement. Ce taux concerne les répondants, pas l'ensemble des habitants.

Question 2.4. Mettez en relation deux résultats quantitatifs issus des DT 1 et DT 2 avec un élément qualitatif du DT 3. Formulez une hypothèse de diagnostic et indiquez une donnée complémentaire qui permettrait de la vérifier.

Le DT 1 indique que les personnes de 65 ans ou plus représentent 27,1 % de la population du territoire. Dans l'enquête du DT 2, 31 répondants sur 120, soit 25,8 %, déclarent ne pas disposer d'une voiture utilisable au quotidien. Au DT 3, le responsable associatif d'Orbeil rapporte que des bénévoles assurent ponctuellement des trajets, sans planning commun ni suivi consolidé des demandes.

Hypothèse : dans certaines communes, des habitants sans voiture, éventuellement âgés, pourraient rencontrer des difficultés d'accès aux services et dépendre d'aides ponctuelles. Ces données ne prouvent pas ce lien. Pour le vérifier, recueillir les besoins et solutions de déplacement par commune et par âge, ainsi que les demandes effectivement prises en charge.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Hypothèse à vérifier : des habitants sans voiture pourraient dépendre d'aides ponctuelles pour accéder aux services. Recueillir les besoins et solutions de déplacement par commune et par âge.

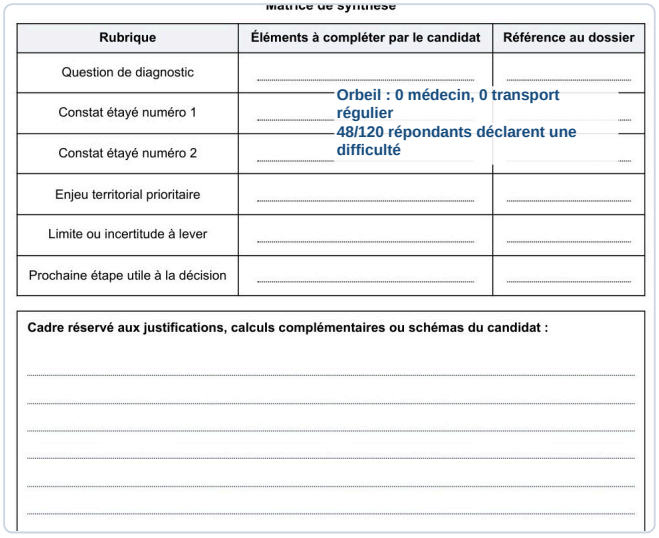
3. Formalisation d’une synthèse de diagnostic

La synthèse doit organiser les constats, caractériser les enjeux territoriaux et rendre le diagnostic utile à la décision des élus. Elle doit s’appuyer sur les données du dossier, distinguer faits et interprétations, et signaler les incertitudes à lever.

Question 3.1. Rédigez deux constats de diagnostic distincts, chacun appuyé par au moins une donnée chiffrée ou qualitative du dossier. Pour chaque constat, indiquez s’il s’agit d’un fait directement observé ou d’une interprétation.

Constat 1, fait directement observé : le relevé d’avril 2025 indique qu’Orbeil n’a aucun cabinet de médecin généraliste ni transport collectif régulier, et se situe à 24 km de Valmont (DT 2). **Constat 2, résultat d’enquête :** 48 des 120 répondants déclarent une difficulté de déplacement pour accéder à au moins un service (DT 2). Les entretiens évoquent aussi des demandes d’accompagnement vers les rendez-vous médicaux à Saint-Lysandre (DT 3) : ce témoignage reste à vérifier. L’enquête et les entretiens ne permettent pas de généraliser ces constats à toute la population.

Deux constats étayés dans la matrice DR 2


Matrice de synthèse

Rubrique	Éléments à compléter par le candidat	Référence au dossier
Question de diagnostic		
Constat étayé numéro 1	Orbeil : 0 médecin, 0 transport régulier	
Constat étayé numéro 2	48/120 répondants déclarent une difficulté	
Enjeu territorial prioritaire		
Limite ou incertitude à lever		
Prochaine étape utile à la décision		

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Orbeil est éloignée du pôle et peu desservie ; 48 répondants sur 120 déclarent une difficulté, sans représentativité pour l’ensemble de la population.

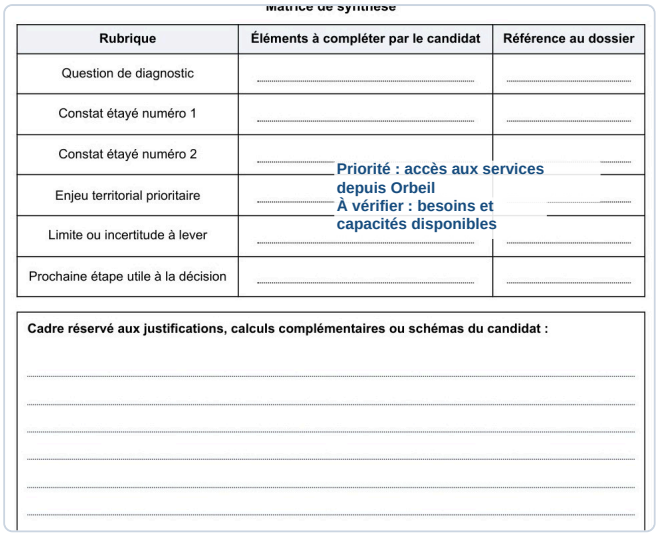
Question 3.2. Hiérarchisez deux enjeux territoriaux qui ressortent du dossier. Justifiez cette hiérarchisation en considérant les publics et les espaces concernés ainsi que les limites des données disponibles.

Priorité 1 : l’accès aux services depuis Orbeil. La commune est à 24 km de Valmont, sans médecin généraliste ni transport collectif régulier (DT 2). Les répondants comprennent 31 personnes sans voiture utilisable au quotidien et 42 personnes de 65 ans ou plus, mais ces chiffres ne précisent ni leur commune ni leur éventuel chevauchement.

Priorité 2 : mieux connaître et coordonner les déplacements dans les trois communes. Les 48 déclarations de difficultés et les témoignages sur les rendez-vous médicaux, les jours de marché et les trajets bénévoles signalent des besoins possibles (DT 2 et DT 3). Cette hiérarchie reste provisoire : l’enquête n’est pas

représentative et les fréquentations, horaires et capacités disponibles ne sont pas connus.

Enjeux et incertitudes dans la matrice DR 2



✓ RÉPONSE À RETENIR

Priorité : l'accès aux services depuis Orbeil. Ensuite, préciser et coordonner les besoins de déplacement dans les trois communes.

Question 3.3. Rédigez une conclusion de diagnostic de 100 à 150 mots destinée aux élus. Rappelez la question étudiée, présentez un constat étayé, signalez une incertitude importante et proposez une prochaine étape de collecte ou de concertation utile à la décision.

Le diagnostic porte sur les difficultés d'accès aux services et de mobilité à Valmont, Saint-Lysandre et Orbeil, afin d'éclairer l'opportunité d'une démarche intercommunale. Le relevé d'avril 2025 montre qu'Orbeil, à 24 km de Valmont, ne dispose ni de médecin généraliste ni de transport collectif régulier. Par ailleurs, 48 des 120 répondants déclarent une difficulté de déplacement ; ce résultat décrit uniquement les personnes interrogées. Les entretiens signalent des besoins autour des rendez-vous médicaux et des trajets bénévoles ponctuels, sans suivi commun. Une incertitude majeure demeure : les besoins réels par commune, les horaires de déplacement et les capacités de transport disponibles ne sont pas quantifiés. Il est donc utile de recueillir les demandes et trajets par commune, puis de réunir habitants, services et associations pour vérifier ces besoins avant de décider d'engager une démarche.

Prochaine étape utile à la décision dans DR 2

Matrice de synthèse

Rubrique	Éléments à compléter par le candidat	Référence au dossier
Question de diagnostic		
Constat étayé numéro 1		
Constat étayé numéro 2		
Enjeu territorial prioritaire		
Limite ou incertitude à lever		
Prochaine étape utile à la décision		

Recueillir les besoins par commune

Puis concerter habitants et acteurs locaux

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Mesurer les besoins de déplacement par commune et les confronter avec les habitants, services et associations avant toute décision.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E4 de la session 2026, code 26-BTSA-DATR-E4, est présentée pour 120 minutes et coefficient 1. Elle porte sur l'accès aux services et la mobilité à Valmont, Saint-Lysandre et Orbeil. Le candidat cadre le diagnostic, traite des données démographiques et d'enquête, confronte les sources, hiérarchise les enjeux et rédige une synthèse prudente utile aux élus. Le sujet précise que ses métadonnées ne confirment pas les modalités réglementaires nationales.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Évolution relative en % = ((valeur finale - valeur initiale) / valeur initiale) × 100.
- Une proportion se calcule en divisant l'effectif concerné par l'effectif de référence, puis en multipliant par 100.
- 48 répondants en difficulté sur 120 représentent 40,0 % des répondants, et non une estimation représentative de la population.
- Le diagnostic distingue les faits établis, les interprétations et les informations complémentaires à collecter.

Points de vigilance & attentes du jury

- La question 2.1 demande l'évolution de la population totale du territoire, alors que le tableau récapitulatif mentionne Valmont : signalez cette discordance et suivez la consigne numérotée.
- Présentez les calculs et arrondissez les taux et évolutions relatives à une décimale.
- Ne généralisez pas à tous les habitants les résultats de l'enquête ni les témoignages des trois entretiens exploratoires.
- Distinguez les constats des hypothèses et n'attribuez pas de cause aux évolutions démographiques sans donnée justificative.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'évolution relative de la population ?

Soustrayez la valeur initiale de la valeur finale, divisez le résultat par la valeur initiale, puis multipliez par 100. Arrondissez à une décimale et n'attribuez pas de cause non documentée à l'évolution.

Q : Peut-on affirmer que 40 % de toute la population rencontre une difficulté de déplacement ?

Non. 48 réponses sur 120 donnent 40,0 % des répondants à l'enquête. Le recrutement n'étant pas aléatoire ni représentatif, ce résultat décrit les personnes interrogées et ne peut pas être extrapolé à l'ensemble des habitants.

Q : Comment répartir son temps et ses réponses pendant l'épreuve ?

L'épreuve dure 120 minutes et les trois parties valent respectivement 6, 8 et 6 points. Prévoyez du temps pour les calculs, leurs interprétations, les limites des données et la conclusion de 100 à 150 mots.

Q : Comment distinguer un constat d'une interprétation pour la notation ?

Un constat s'appuie sur une donnée repérable dans le dossier. Une interprétation propose un sens ou une hypothèse à partir de ces données : elle doit être présentée comme telle et peut nécessiter une vérification complémentaire.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsadatr.fr/assets/annales/btsa-datr/E4 - Conduire un diagnostic de territoire préalable à un projet/2026/BTSA DATR - E4 - Conduire un diagnostic de territoire préalable à un projet - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.